



Pourquoi 10 millions de ménages risquent d'être pénalisés par Linky

L'Expansion avec AFP - le 24/09/2013

Le compteur électrique intelligent Linky disjoncte quand la puissance demandée dépasse la puissance souscrite. 10 millions de ménages vont devoir prendre un abonnement plus cher, une démarche elle-même payante.

L'**UFC-Que Choisir** a prévenu mardi que 15 millions de foyers risquaient d'être pénalisés par le déploiement programmé d'ici à 2020 du compteur électrique "intelligent" **Linky**, en les obligeant à souscrire un **abonnement généralement plus cher**, et à payer de lourds **frais à ERDF**.

"L'arrivée du compteur Linky va faire disjoncter le portefeuille des consommateurs", a lancé le président de l'association de consommateurs Alain Bazot, en présentant à la presse les conclusions d'une étude menée pendant un an auprès d'un panel représentatif de 201 foyers. Il en ressort que plus de la moitié (55%) des ménages français souffriraient d'un **"mal-abonnement"** : 5 millions payent un abonnement d'une puissance supérieure à leurs besoins, et à l'inverse, 10 millions ont souscrit une puissance inférieure à celle réellement utilisée. *"C'est possible du fait de la tolérance des compteurs actuels, qui ne disjonctent pas systématiquement lorsque la puissance appelée dépasse celle de l'abonnement"*, explique M. Bazot. Or le compteur Linky devrait mettre fin à cette situation.

10 millions de ménages seraient doublement pénalisés

D'un côté, grâce aux informations transmises par ce compteur innovant, les 5 millions de foyers surtarifés pourront enfin connaître la puissance maximale qu'ils utilisent et prendre un abonnement moins cher, **leur faisant économiser 35 millions d'euros par an.**

Mais à l'inverse les 10 millions de ménages "sous-tarifés" seront poussés selon l'UFC à souscrire des abonnements plus puissants et donc plus cher. **L'association chiffre le surcoût annuel pour ces ménages à 308 millions d'euros.**

En outre, chaque changement de puissance est facturé 36 euros par le distributeur d'électricité, ERDF (filiale d'EDF), une "double peine" pour l'UFC qui estime que le gestionnaire de réseau, à l'origine de projet de compteur intelligent, va ainsi empocher **545 millions d'euros...**

Selon l'association, il est injuste de facturer de tels frais aux consommateurs alors que la loi oblige les fournisseurs à leur conseiller un abonnement adapté. *"Les ménages devraient faire l'objet d'un choix éclairé et conseillé. Mais le conseil tarifaire est aux abonnés absents"*, dénonce M. Bazot.

L'UFC propose deux mesures : affiner les grilles d'abonnement en instaurant des niveaux de puissance intermédiaires (pour facturer chaque foyer au plus près), et rendre le changement de puissance gratuit durant les 2 ans qui suivront l'installation de Linky.